Envoyé en préfecture le 13/12/2023
Reçu en préfecture le 13/12/2023
Publié le 13/12/2023
ID : 031-213101876-20231211-2023_169-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BOBO, BRUN, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, RIPOLL, ROUER, SIMÉON, STEMER, VALENTI et VOISIN
MM. BAË, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MONROZIER, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
11 décembre 2023
Acte n° **2023-169**

Absent(s) représenté(s) :
Mme VITET a donné procuration M. BATAILLE
M. JÉROME a donné procuration à M. FRANCHINA
M. PILET a donné procuration à M. BONNET

Conseillers en exercice : 33

Absent(s) : M. BARBA

Conseillers présents : 29

Secrétaire de séance : M. BONNET Christophe

Date de la convocation : 4 décembre 2023

Thème : 7.1 – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

Objet : Ouvertures des crédits en investissement pour l'année 2024 – Budget principal « Commune »

M. RIVIER Pascal, Adjoint délégué aux finances, expose à l'assemblée que jusqu'à l'adoption du budget, la commune peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Code Général des Collectivités Territoriales, dans son article L 1612-1, modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 – art. 37, précise que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril 2024, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Les propositions d'ouverture de crédits sont de 351 000 € selon la répartition suivante :

COMPTE	LIBELLÉ	BP 2023	DM 2023	TOTAL 2023	1/4	2024
202	Frais documents urbanisme	15 000	0	15 000	3 750,00	**3 750**
2031	Frais d'études	97 400	60 000	157 400	39 350,00	**10 000**
2051	Concessions, droits similaires	30 000	0	30 000	7 500,00	**7 500**
2041582	Subventions d'équipement autres grpts bâtiments et installations	341 000	0	341 000	85 250,00	**0**
20422	Subventions d'équipement privé bâtiments et installations	16 718	25 000	41 718	10 429,50	**0**
2046	Attributions de compensation (AC) d'investissement	1 620 753		1 620 753	405 188,25	**0**
2111	Terrains nus	53 500		53 500	13 375,00	**10 000**
2115	Terrains bâtis	27 500		27 500	6 875,00	**0**
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	50 000	70 000	120 000	30 000,00	**30 000**

.../...

Envoyé en préfecture le 13/12/2023
Reçu en préfecture le 13/12/2023
Publié le 13/12/2023
ID : 031-213101876-20231211-2023_169-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 décembre 2023 - acte n° 2023-169 - page 2/3
Thème :	7.1 – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
Objet :	Ouvertures des crédits en investissement pour l'année 2024 – Budget principal « Commune »

COMPTE	LIBELLÉ	BP 2023	DM 2023	TOTAL 2023	1/4	2024
21311	Bâtiments administratifs	175 927		175 927	43 981,75	**5 000**
21312	Bâtiments scolaires	216 720	10 000	226 720	56 680,00	**50 000**
21314	Bâtiments culturels et sportifs	1 094 400	37 000	1 131 400	282 850,00	**75 000**
21316	Equipements du cimetière	21 300	15 000	36 300	9 075,00	**0**
21318	Autres bâtiments publics	589 612,11	-25 000	564 612,11	141 153,03	**75 000**
21321	Immeubles de rapport	265 000	-66 218	198 782	49 695,50	**10 000**
2138	Autres constructions	455 000	10 000	465 000	116 250,00	**10 000**
21828	Autres matériels de transport	45 000		45 000	11 250,00	**0**
21831	Matériel informatique scolaire	5 000		5 000	1 250,00	**1 000**
21838	Autre matériel informatique	25 000	5 000	30 000	7 500,00	**5 000**
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	10 000		10 000	2 500,00	**2 500**
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	20 900	5 000	25 900	6 475,00	**5 000**
2185	Matériel de téléphonie	0	5 000	5 000	1 250,00	**1 250**
2188	Autres immobilisations corporelles	181 830	25 000	206 830	51 707,50	**50 000**

Les crédits ouverts seront repris au Budget Primitif 2024.

M. RIVIER Pascal propose donc au Conseil Municipal d'approuver l'ouverture des crédits en investissements ci-dessus détaillés pour 2024.

Entendu l'exposé de M. RIVIER Pascal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : approuve l'ouverture des crédits en investissement sus visés pour 2024.

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

.../...

Envoyé en préfecture le 13/12/2023
Reçu en préfecture le 13/12/2023
Publié le 13/12/2023
ID : 031-213101876-20231211-2023_169-DE

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 11 décembre 2023.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

Le Secrétaire de Séance
BONNET Christophe

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 11 décembre 2023 publié sur le site Internet de la collectivité le 13 DEC. 2023